

CONFÉRENCE DE PRESSE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lundi 24 octobre à 18h30 – Salle annexe Agglo



**AGGLOMÉRATION
AGEN**

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

PENSEZ-VOUS QU'IL EST
NÉCESSAIRE D'ÉCLAIRER
UN BANC TOUTE LA NUIT ?

**ÉCLAIRONS
MIEUX**

STOP AU GASPILLAGE !

EXPÉRIMENTATION DE L'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT

Informations et concertation sur www.agglo-agen.fr

Le projet

Labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Environnement, l'Agglomération d'Agen s'est engagée à réduire ses besoins en énergie et à proposer un programme global pour un nouveau modèle de développement plus sobre et plus économe.

Compétente en matière d'éclairage public, elle gère les travaux d'investissements et les prestations d'entretien sur l'ensemble des 31 communes membres. Ce parc compte environ 20 000 points lumineux. Vieillissant, il génère une facture de consommation énergétique annuelle de 1 400 000 € en constante augmentation, et demande de nombreuses interventions de dépannage pour assurer un niveau de service correct.

La facture moyenne d'éclairage public par habitant au niveau national est de 9,3 € TTC /an (source ADEME). A l'Agglomération la facture s'élève à 14 € TTC/an/hab. Notre marge de progression est donc considérable.

Dans le but de réduire les coûts énergétiques et de maintenance tout en augmentant la qualité du service rendu, **l'Agglomération d'Agen souhaite lancer une grande campagne de rénovation de ces installations.**

La première étape consiste alors à tester à petite échelle l'ensemble des solutions offertes par les nouvelles technologies. Ainsi seront mis en place successivement sur des secteurs de typologie différentes et représentatives du patrimoine plusieurs tests d'éclairage public (remplacement des lanternes par du matériel LED, abaissement de l'intensité lumineuse, allumage à détection de présence, coupure nocturne de l'éclairage ...).

L'objectif sera alors de réaliser, d'une part des mesures physiques concrètes (relevés photométriques et énergétiques, comptages routiers), et d'autre part de connaître le ressenti des usagers et des riverains de ces secteurs (sensation de sécurité, confort visuel, esthétique...).

En fonction des sites, ces expérimentations se dérouleront **de novembre 2016 à février 2017.**

Les sites définis

Différents types d'espaces publics ont été définis et validés par le bureau d'agglomération du 8 septembre 2016.

L'usage et le besoin d'éclairage ne sont pas les mêmes selon la typologie des voies. Ils peuvent être sécuritaires, de confort, facultatif ...

Typologie des sites pilotes :

- Des voies à circulation pendulaire : axe routier important avec circulation intensive sur des plages horaires déterminées
- Lotissement : usage restreint aux riverains
- Parc ou jardin : usage piéton présence ponctuelle
- Place : circulation mixte piétons/ autos
- Centre bourg : communes de moins de 2000 hab.
- Rue pavillonnaire traversant : secteur résidentiel, circulation piétonne et automobile

DÉTERMINATION DES SITES PILOTES

VOIE À CIRCULATION PENDULAIRE : ESTILLAC, RD656 ROUTE DE NÉRAC :



- 35 points lumineux concernés.
- Traitement d'un carrefour giratoire.

LOTISSEMENT : LE PASSAGE D'AGEN, RUE ANDRÉ MALRAUX :



- 27 points lumineux vétustes,
- actuellement sous éclairé (environ 1 lux avec une très mauvaise uniformité).
- secteur de type impasse, uniquement emprunté par les résidents.

RUE PAVILLONNAIRE : AGEN, RUE POTON DE XAINTRAILLES



- 10 luminaires.
- Tester les possibilité d'adaptation des nouvelles technologies aux réseaux électriques vétustes.
- Augmentation de la puissance installée, mais amélioration du service rendu.

RUE PAVILLONNAIRE : BOE, RUE DU CHEVALIER DE VIVENS



- 18 luminaires.
- Retour des usagers devrait être plus simple.

PARC : AGEN, JARDIN JAYAN



- 18 points lumineux.
- Parc clos avec possibilité de bouton poussoir.

ESPACE PUBLIC : AGEN, PLACE ESQUIROL



- 10 luminaires, remplacement de « grappes » de luminaires vétustes et énergivores (*quarantaine de boules*).
- Site spécifique au niveau fonctionnel : présence d'une caméra et d'évènementiels.

CENTRE BOURG : CUQ



- 16 lanternes de style.

Les tests effectués

	Scénario 1 : changement des lanternes	Scénario 2 : VARIATION DE PUISSANCE	Scénario 3 : (2) + DETECTION DE PRESENCE	Scénario 4 : COUPURE NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE
SITE n°1 : LE PASSAGE - Rue André Malraux	Remplacement des lanternes par des LED	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h, et remise à 60% de la puissance sur les PL n-1, n et n+1 durant 30s, si détection d'un usager (un détecteur par mât)	Coupure de l'éclairage à partir de 22h jusqu'à 6h
SITE n°2 : ESTILLAC - RD656 route de Nerac		Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 22h à 6h	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 22h à 6h, et remise à 80% de la puissance sur l'ensemble des points lumineux durant 60s, si détection d'un usager (radar entrée de zone + rappel sur chaque mât)	Coupure de l'éclairage à partir de 23h jusqu'à 5h
SITE n°3 : CUQ - Centre Bourg		Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h, et remise à 60% de la puissance sur les mâts détectant une présence, sur une durée de 60s	Coupure de l'éclairage à partir de 23h jusqu'à 5h
SITE n°4 : BOE - Rue Chevalier de Vivens		Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 22h à 6h	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h, et remise à 30% de la puissance sur les PL n-1, n et n+1 durant 30s, si détection d'un usager (un détecteur par mât)	Coupure de l'éclairage à partir de 23h jusqu'à 5h
SITE n°5 : AGEN - Rue Poton de Xaintrailles		Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 21h à 6h, et remise à 80% de la puissance sur les PL n-1, n et n+1 durant 30s, si détection d'un usager (un détecteur par mât)	Coupure de l'éclairage à partir de 23h jusqu'à 5h
SITE n°6 : AGEN - Parc Jayan		Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 20h à 6h	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 20h à 6h, et remise à 60% de la puissance sur les mâts détectant une présence, sur une durée de 20s	Coupure de l'éclairage à partir de 22h jusqu'à 6h
SITE n°7 : AGEN - Place Esquirol		Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 23h à 5h + étude d'un lien avec CSU pour mise à 100% à la demande	Variation de la puissance de l'éclairage à 10% de la puissance maximale de 23h à 5h, et remise à 100% de la puissance sur les 4 mâts de la place durant 30s, si détection d'un usager (un détecteur par mât). Détection par point lumineux pour les autres mâts de la place + étude d'un lien avec CSU pour mise à 100% à la demande	Pas de coupure nocturne

Un programme soutenu

Un appel à projets pour mobiliser 500 « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de **donner une impulsion forte (1.5 milliards d'aides sur 3 ans) pour encourager les actions concrètes permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique.**

L'Agglomération d'Agen y a répondu et a obtenu ce label et par conséquent un fond de financement de 500 000€ a été accordé.



Cette somme permettra à l'Agglomération de financer en partie les opérations de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public entre 2017 et 2019.

L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ADEME subventionne également l'Agglomération d'Agen pour débiter cette politique de reconversion LED du parc actuel.

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- sécurité des personnes et des biens
- maîtrise de la consommation d'énergie
- diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne)
- collecte et recyclage du matériel usagé.

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité.

Même si la consommation moyenne pour une commune a diminué de 6 % par rapport à 2005, la dépense associée est restée stable du fait d'une forte augmentation du coût de l'électricité.

Le potentiel de réduction des consommations est énorme :

- plus de la moitié du parc est obsolète et surconsommatrice d'énergie : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure...
- près de 40 % des luminaires en service ont plus de vingt ans.

Pour une collectivité locale, l'investissement initial nécessaire à la rénovation de son parc d'éclairage public peut sembler important mais il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte :

- de la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent, ainsi que leur dégradation dans le temps ;
- des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité.

Contacts

➔ Jean-Marc GILLY, vice-président de l'Agglomération d'Agen en charge de voirie et de l'éclairage public, jean-marc.gilly@agglo-agen.fr

➔ Patrick BUISSON, Membre du bureau délégué à l'environnement, développement durable et transition énergétique, patrickbuisson47@orange.fr

➔ Pol-Antoine CLAUDE, Chef d'unité Eclairage public Agglomération d'Agen, pol-antoine.claude@agglo-agen.fr , 06 31 53 98 39